

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé

« MISSION PATRIMOINE »

(Applicable à compter du 1^{er} septembre 2025)

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « MISSION PATRIMOINE » visés dans les avis correspondants.

En application de l'article 90 de la loi n°2017-1775 du 29 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, pour chaque ticket de jeu acheté en République française, 12,18% du prix du ticket de jeu (soit 1,827€) est reversé par l'Etat à la Fondation du patrimoine.

Article 2 Disponibilité du jeu

Les tickets du jeu « Mission Patrimoine » sont exclusivement commercialisés en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

Article 3 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 4 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 15 euros.

Article 4 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	1 500 000 €	4 500 000 €
3 lots de	150 000 €	450 000 €
4 lots de	15 000 €	60 000 €
18 lots de	1 000 €	18 000 €
30 000 lots de	150 €	4 500 000 €
177 000 lots de	45 €	7 965 000 €
649 400 lots de	30 €	19 482 000 €
730 000 lots de	15 €	10 950 000 €
1 586 428 lots formant un total de		47 925 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

Article 5

Description du jeu

5.2 Chaque ticket comporte 5.1 Il existe trois modèles de tickets « Mission Patrimoine » différents.

six zones de jeu correspondant chacune à une étape de jeu dénommée « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 », « Jeu 4 », « Jeu 5 » et « Jeu 6 », ainsi qu'une zone de jeu dénommée « Bonus ».

5.3 Etape de jeu dénommée « Jeu 1 »

5.3.1 Le « Jeu 1 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français.

5.3.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français sont des symboles, avec leur transcription en lettres, répartis dans une grille de 9 cases. Il y a 9 symboles à découvrir au total.

Chaque ligne de la grille, qu'elle soit horizontale, verticale ou diagonale, est associée à un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 15€, 30€, 1 000€, 15 000€, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a au total sept montants à découvrir.

5.3.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et découvre les 9 symboles ainsi que les sept montants associés à chaque ligne de la grille, conformément au sous-article 5.3.2.

5.3.4 Si le joueur découvre trois symboles « FONTAINE », tel que représentés dans les règles sur le ticket de jeu, alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, le ticket est gagnant et le joueur remporte une fois le montant associé à la ligne gagnante.

5.3.5 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

5.4 Etape de jeu dénommée « Jeu 2 »

5.4.1 Le « Jeu 2 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français.

5.4.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français sont des symboles, avec leur transcription en lettres. Il y a au total sept symboles à découvrir.

5.4.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et découvre des symboles, conformément au sous-article 5.4.2.

5.4.4 Si le joueur découvre un symbole « LOUPE », tel que représenté dans les règles du jeu sur le ticket de jeu, le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant de 45€.

5.4.5 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

5.5. Etape de jeu dénommée « Jeu 3 »

5.5.1 Le « Jeu 3 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français et d'une case à gratter sur laquelle figure la mention « GAIN ».

5.5.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français sont des mots, inscrits en lettres. Il y a au total six mots à découvrir.

L'élément figurant sous la couche grattable de la case « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 15€, 30€, 1 000€, 15 000€, 1 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

5.5.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et la case « GAIN » et découvre respectivement des symboles et un montant en euros, conformément au sous-article 5.5.2.

5.5.4 Si le joueur découvre le mot « PATRIMOINE », le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant figurant sous la couche grattable de la case « GAIN ».

5.5.5 Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

5.6 Etape de jeu dénommée « Jeu 4 ».

5.6.1 Le « Jeu 4 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français et d'une case sur laquelle figure la mention « SYMBOLES GAGNANTS ».

5.6.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français sont des symboles, avec leur transcription en lettres. Il y a huit symboles à découvrir.

5.6.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et découvre des symboles, conformément au sous-article 5.6.2.

5.6.4 Si le joueur découvre un symbole identique à un des symboles inscrits dans la zone « SYMBOLES GAGNANTS », tel que représenté dans les règles du jeu sur le ticket de jeu, le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant associé tel que figurant dans les règles du jeu et dans le tableau ci-dessous :

Si le joueur découvre le symbole :	Le joueur remporte le montant en euros :
Viaduc	15€
Moulin	30€
Bâtiment	45€
Château	150€

5.6.5 Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

5.7 Etape de jeu dénommée « Jeu 5 »

5.7.1 Le « Jeu 5 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français.

5.7.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français, dans la zone « VOS NUMEROS », sont des numéros inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16,

17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, à l'exclusion de tout autre numéro.

A chaque numéro est associé un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 15€, 30€, 45€, 150€, 1 000€, 15 000€, 150 000€, 1 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a sept numéros à découvrir dans cette zone.

Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français, dans la zone « NUMEROS GAGNANTS », sont des numéros inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a 3 numéros à découvrir dans cette zone.

5.7.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et découvre les numéros correspondants à « VOS NUMEROS » et aux « NUMEROS GAGNANTS », conformément au sous-article 5.7.2.

5.7.4 Si le joueur découvre un ou plusieurs numéros de la zone « VOS NUMEROS » identiques à un ou plusieurs numéros de la zone « NUMEROS GAGNANTS », le ticket est gagnant et le joueur remporte le gain associé au numéro identique à celui figurant dans la zone « NUMEROS GAGNANTS ».

5.7.5 Le « Jeu 5 » est perdant dans tous les autres cas.

5.8 Etape de jeu dénommée « Jeu 6 »

5.8.1 Le « Jeu 6 » est composé d'une case à gratter représentant un site du patrimoine français.

5.8.2 Les éléments figurant sous la couche grattable de la case représentant un site du patrimoine français sont des montants en euros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les montants suivants 15€, 30€, 45€, 1 000€, 15 000€, 150 000€, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a huit montants à découvrir au total.

5.8.3 Le joueur gratte la case représentant un site du patrimoine français et découvre des symboles, conformément au sous-article 5.8.2.

5.8.4 Si le joueur découvre trois fois le même montant, le ticket est gagnant et le joueur remporte une fois ce montant.

5.9 Etape de jeu dénommée « Bonus »

5.9.1 La zone de jeu Bonus est représentée par une fontaine au milieu du ticket, sur laquelle figure la mention « Bonus ».

5.9.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « Bonus » est un coefficient multiplicateur parmi les coefficients suivants : x1, x2, x3, x5, x10, à l'exclusion de tout autre coefficient multiplicateur.

5.9.3 Le joueur gratte la case « Bonus » et découvre un coefficient multiplicateur, conformément au sous-article 5.9.2.

5.9.4 Si le ticket est gagnant conformément aux sous-articles 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7 et/ou 5.8, le joueur multiplie le total des gains éventuels obtenus par le coefficient multiplicateur découvert sous la case « Bonus ».

5.10 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 24 juin 2025,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

Charles LANTIERI